

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 MAI 2016

Présents : DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, PASCOA J, PETITJEAN B, PICARD M, QOCHIH Z, ROBIN M, SAFFREY C, WOLFF JC.

Absents excusés : CHAMBARD F, CROISSANT A, JAILLET J, NOUVELOT C.

Mme QOCHIH Z a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 23 Mars 2016.
Approbation à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour un point sur le changement des chaudières des appartements communaux en location. Approbation à l'unanimité des membres présents.

-Changement des chaudières des appartements communaux en location

Monsieur le Maire propose qu'un marché soit ouvert quant au renouvellement du parc des chaudières. Le changement devrait s'effectuer sur plusieurs années.

Mme Qochih propose que l'on passe par la plateforme emarchepublic.com et éventuellement que l'on diffuse cette offre de marché sur le site internet de la commune. Un cahier des charges sera établi.

-Location appartement communal rue des Ecoles (délibération)

Monsieur le Maire et Mme la 3^{ème} adjointe expliquent que l'appartement sis au 86 rue des Ecoles est en rénovation (peinture, carrelage, salle de bain, remise en état). Il sera disponible début juin 2016. Il est proposé un loyer à 420€/mois, soit environ 7€ le m² ; comme les autres appartements. Un appel à candidature pour trouver un locataire sera mis en ligne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition de loyer à 420€/mois.

-Participation frais emménagement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un locataire a fait une demande concernant une participation financière de la commune à certains de ses frais d'emménagement (peinture, placard).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas rembourser ces frais étant donné que l'appartement avait été repeint avant l'entrée du locataire. Le placard sera retiré à la sortie.

- Mise en valeur de l'église par de l'éclairage

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle que le projet a fait l'objet d'une notification de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Aussi, ce projet doit recevoir un commencement de travaux dans les deux ans qui suivent la notification, soit avant décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de reporter la décision de réaliser ou non cette mise en valeur de l'Église lors d'un prochain conseil.

-Restauration d'une zone humide (délibération)

Mme la 1^{ère} adjointe explique que la commune de Courbouzon réalise son Plan Local d'Urbanisme et qu'elle souhaite rendre constructible une zone humide. Aussi deux possibilités s'offrent à elle : en construire une

nouvelle ou en restaurer une. La commune de Courbonzon propose de restaurer une zone humide sur la commune de Chilly : au lieu-dit « Château Gaillard ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Courbouzon. Une commission pour déterminer le plan de gestion sera créé à laquelle participeront un membre de la commission environnement de Chilly et un membre de l'association Pour que Vive la Sorne.

-Intégration parcelle ZB 159 à l'Espace Naturel Sensible

Madame la 1^{ère} adjointe expose la proposition du Département d'intégrer la parcelle communale ZB 159 (mare des Têpes) au périmètre de l'Espace Naturel Sensible attenant. Le Département ayant identifié leurs parcelles bordant le contournement sur notre commune comme futur Espace Naturel Sensible. Un plan de gestion sera élaboré et des subventions allouées. Mais le conseil municipal s'interroge notamment sur son autofinancement qui est par exemple de 60 % pour l'entretien du bassin. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas intégrer cette parcelle au périmètre de l'Espace Naturel Sensible attenant.

-Renouvellement contrat agent d'entretien. (délibération)

Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat de Mme Clerc pour une durée de 1 an et dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire de renouveler le contrat de Mme Clerc.

-Prolongation mesures éclairage public : (délibération)

Madame la 3^{ème} adjointe fait le bilan des mesures d'extinction de l'éclairage public de juin 2015 à avril 2016.

Entre les index relevés et les index estimés, l'économie réalisée est de 1940€, soit environ 3€ par habitant.

Madame la 3^{ème} adjointe fait part au conseil municipal de la demande de certains administrés pour couper l'éclairage plus tard le soir.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décide de prolonger les mesures d'extinction et avec une abstention (Michel Robin) de modifier les horaires pour la période estivale.

L'extinction du 01 juin au 30 septembre se fera donc à partir de 24h et jusqu'à 06h.

Mme Qochih rappelle qu'un éclairage avait été demandé au croisement de la rue du Lavoir et rue de la Colonie ainsi que rue du Moulin. Mme la 3^{ème} adjointe prendra contact avec le SIDEC pour l'établissement d'un devis.

Une proposition est également envisagée pour enlever une ampoule sur deux Route de Courlans.

-Location salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'Association Nouveaux Pas pour Lucia d'obtenir à titre gratuit la salle des fêtes communale le weekend du 21-22 mai 2016 pour diverses manifestations (soirée paella, concours de pétanque, bourse de puériculture).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décide de prêter à titre gratuit la salle des fêtes.

-Rénovation terrain de football

Mme la 1^{ère} adjointe fait part au conseil que des devis ont été demandés pour changer les filets des cages au but et pour l'éclairage.

Une personne du village, entraîneur de football, se propose pour animer un groupe de jeunes.

-Nouvelle politique de tonte

Mme la 1^{ère} adjointe explique la démarche du Département qui pratique la fauche raisonnée :

- Mai : 1^{ère} passe de sécurité pour dégager la visibilité.

- Eté : phase touristique (2 passages sur une largeur de 2 à 2.5 m)

- Septembre : phase débroussaillage à la limite du domaine public (1 année sur 2).

Mme La 1^{ère} adjointe propose, afin de laisser la biodiversité se développer à nouveau et aussi vu que la mairie ne dispose que d'un seul employé communal, de définir des zones au sein de notre commune qui ne seront tondues qu'une fois par an en septembre.

-Verger collectif

Les étudiants du CFAA de Montmorot ont pour mission de définir un schéma de plantation et les différentes variétés d'arbre qui constitueront le verger. Ils travaillent conjointement avec les croqueurs de pommes de la Petite Montagne.

La commission environnement mène une réflexion sur la gestion et l'entretien de ce verger. Les écoles de Courlans et Messia seront sollicitées pour que les enfants viennent planter les fruitiers.

-Informations diverses

- Journée citoyenneté du samedi 07 mai : les habitants sont conviés à participer le matin au désherbage du cimetière (dans le cadre de la mesure « 0 pesticides ») et à la plantation d'une haie de charmille pour cacher les poubelles et l'après-midi à la création d'un hôtel à insectes.

-Cimetière : des devis sont en cours pour la réalisation d'un ossuaire.

-Cérémonie du 08 mai : le rassemblement est prévu à 11h45 devant la mairie. Les enfants de l'école de Messia ont été invités à chanter la Marseillaise.

- Internet : Monsieur le Maire et Mr Robin (conseiller municipal) ont rencontré la société Witecom qui propose, grâce à la mise en place de différentes antennes, une solution pour obtenir le haut débit sur la commune.

Une étude a été lancée afin de s'assurer que le dispositif est réalisable. Les administrés seront informés de la suite donnée à cette solution, qui permettrait d'attendre l'arrivée du haut débit prévue pour 2018-2019, et ce, pour un moindre coût.

-Patrimoine : les dossiers liés au patrimoine sont en cours. Monsieur le Maire informe de la visite de Jura Habitat qui pourrait subventionner une partie des travaux pour l'appartement au-dessus de la mairie.

Clôture de la séance à 22h15

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 13 juin 2016 à 20H00

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 09 mai 2016
Le Maire

Philippe GRICOURT

